



AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/24/0420 du 13 août 2025 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à la société Immobilière Windhof II SA la prolongation de l'autorisation (1/08/0336) situé à Windhof, rue des Trois Cantons,3.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du **27 AOUT 2025**

Steinfort, le
27 AOUT 2025


Le bourgmestre




Le secrétaire communal